

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE QUATRE JUILLET (04/07/2024)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 28 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 25

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

M. Gabin LOPEZ, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, M. Philémon DESSART, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 8

Mme Reine-Claude ORTALO (Représentée par Madame Arlette CAZORLA), M. Philippe LERMINEZ (représenté par Madame Any DELCHER), Mme Laure POUTEAU (Représentée par Monsieur Michel ALBERGUCCI), Mme Jessie COTINET (Représenté par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Ignace VELA (Représenté par Monsieur Robert DUPARC), M. Franck BOUSQUET (Représenté par Monsieur Jean-Claude LORENZO), Mme Marie CAVALIE (Représentée par Madame Estelle HEMMAMI) **Conseillers Municipaux**.

Madame Any DELCHER est nommée secrétaire de séance.

09 – 04 Juillet 2024

9. Adoption de la convention de cession de biens mobiliers entre la commune de Moissac et la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn et Garonne.

Rapporteur : Madame MATALA.

Vu l'article L.3213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que par acte notarié signé le 27 juin 2023, la Caisse d'Allocations Familiales a résilié, avec date d'effet au 30 juin 2023, le bail emphytéotique qui la lie à la commune de Moissac pour le bâtiment situé 14 avenue du Docteur Rouanet à Moissac,

Considérant la convention de cession de biens mobiliers transmise par la Caisse d'Allocations Familiales,

Considérant que ledit apport en nature fera l'objet d'une mise à jour de l'inventaire qui sera transmise au Comptable public afin de permettre une mise à jour de l'actif,

Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, soumet à l'approbation du conseil municipal la convention de cession de biens mobiliers,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention de cessions de biens mobiliers,

AUTORISE Monsieur le Maire à revêtir de sa signature ladite convention et toutes les pièces nécessaires à son application,

PREND ACTE de la cession de biens mobiliers laissés par la CAF dans les locaux du centre social du Sarlac,

APPROUVE l'opération d'apport en nature à titre gratuit.

Pour copie conforme
Moissac, le 05 juillet 2024

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Any DÉLCHER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :